

# Compte rendu de la réunion publique « L'éolien en Question », du jeudi 3 novembre 2022, 19h30 St-Cirgues.

Salle des 1000 clubs pleine avec 50 à 60 personnes



## La réunion a commencé par un exposé de l'association Vent du Haut Ségala.

**Nous avons présenté la localisation du projet éolien de la société Cubico** sur les communes de Saint-Cirgues et Laresses sur deux secteurs à proximité de Gorses, Montet et Bouxal et Sabadel-Latronquière, affectant les habitants de cinq communes, son mat de mesure des vents de 80 m de haut à Laresses sur la départementale D31 entre les deux hameaux Calméjane et La Croix de Malte, la réglementation française fixant depuis 2005 la distance minimale de **500 m entre habitation et éolienne, réglementation totalement obsolète** très en retard sur l'Allemagne (1000 m) ou la Bavière (10 fois la hauteur de la machine). **La hauteur des machines en projet n'est pas officiellement connue**; Cubico avait communiqué en 2021 sur des éoliennes de hauteur 150 m similaires à celles de la Luzette (Souceyrac/Saint-Saury) mais lors des démarchages auprès des propriétaires, il était question de machines de puissance 4MW ce qui correspond à des modèles plus récents de hauteur 220 à 240 m. Si Cubico obtenait une autorisation d'ouverture du « parc », nous découvririons au moment de l'implantation la hauteur sélectionnée !! On peut penser, que le choix se porterait sur les machines les plus récentes de 220 à 240 m de hauteur.

**Nous avons montré que le secteur Saint-Cirgues et Laresses, n'est pas un territoire adapté à l'éolien industriel** ainsi que tout le Haut Ségala du grand, au vu de plusieurs critères, mettant fortement en cause l'intérêt général de ces projets éoliens

- L'habitat extrêmement dispersé dans la campagne ne laisse que de très minces possibilités d'implantation d'éoliennes industrielles au prix d'un impact important sur un très grand nombre d'habitations alentour.
- Les cartes météo-France d'estimation de vitesse de vent à une altitude de 50 m (2012) ainsi qu'à 160 m (2021) confirme que le secteur est parmi les moins ventés de France.
- Le relief accidenté des secteurs envisagés, renchérit fortement le coût d'implantation et de raccordement des machines. Monsieur Jourdain de la société Site à Watt, acquis à la cause éolienne, mandaté en 2015 pour étudier la faisabilité d'un parc éolien sur le territoire de l'ancienne com.com du Haut Ségala avait rendu des conclusions extrêmement réservées sur la viabilité de ces implantations.
- La protection de la biodiversité ne serait pas assurée. L'étude d'impact réglementaire effectuée par Cubico a relevé la présence de Chauves-souris et de Milan Royaux, deux espèces protégées. Par ailleurs les quelques 1000 tonnes de bétons (voire plus) par éoliennes à planter dans le sol, avec une faible probabilité qu'elles soient un jour totalement excavées, nuit à la qualité des sols et à la biodiversité (ceci est conforme au nouveau statut « industriel » que prendrait les terrains concernés).

**Quels bénéfices pour le secteur Haut Ségala du Grand Figearc ?** Malgré la non pertinence des projets, l'implantation d'éoliennes auraient des conséquences dramatiques sur l'économie locale; personne n'aimant vivre, s'installer ou passer ses vacances au pied d'éoliennes géantes, la perte d'attractivité du territoire ne peut que conduire à une désertification et désaffection des visiteurs avec des répercussions néfastes sur tous les emplois liés à la présence humaine permanente ou de passage sur le secteur tels que artisanat, commerce, services publics,

services à la personne et tourisme, ... Ils représentent 60% des emplois du Haut ségala. **Il s'agit donc du sacrifice du territoire au profit de sociétés éoliennes en contradiction avec l'intérêt général.**

À cela s'ajoutent la mise en danger de certains élevages (voir plus bas) et évidemment la perte des valeurs immobilières de 20% jusqu'à une impossibilité de vendre, selon l'éloignement, la covisibilité des éoliennes et les extensions prévisibles de « parcs ».

**Les répercussions des « parcs » éoliens sur la santé** ont ensuite été évoquées, se traduisant selon les riverains par différents troubles connus sous le nom de « syndrome éolien ». Nous avons précisé que ce **syndrome éolien, longtemps nié par les promoteurs, a été reconnu par la justice.** La Cour d'Appel de Toulouse du 8 juin 2021 a condamné les exploitants d'un parc éolien à indemniser (128 000 €) un couple qui a été obligé de déménager suites aux troubles provoqués par la proximité d'éoliennes (la plus proche à 700 m et d'autres à 1300 m), fatigue, maux de tête, vertiges, nausées, troubles du sommeil, anomalies cardiaque ? Ces symptômes ont disparu suite à leur déménagement. La cour a reconnu que ce couple avait subi le « syndrome des éoliennes » qui constitue un trouble anormal de voisinage.

**Notre invitée Sioux Berger a ensuite donné une conférence très intéressante concernant l'enquête qu'elle a menée auprès des éleveurs dont les bêtes sont en souffrance** autour de parcs éoliens ainsi qu'auprès des riverains. Elle a recueilli des **témoignages dans toute la France**, tels qu'à Puceul en Loire atlantique, en Bretagne, dans le Nord, dans la Sarthe, dans le Cantal à proximité du parc de la Luzette et bien d'autres encore. Elle a relevé **des phénomènes partout similaires à proximité des éoliennes et des câbles haute tension** de raccordement liés aux phénomènes électriques et aux champs électromagnétiques: qualité et quantité de lait en forte baisse, mort subite de veaux, veaux qui meurent car ils ne peuvent pas téter à leur naissance, importante surmortalité des vaches, dégradation de la santé des vaches qui refusent de boire, pattes enflées, mammites à répétition, troubles de comportement .... Une vidéo de témoignages a été projetée. Les éleveurs sont accusés de maltraitance sur leurs animaux lesquels, s'ils n'en meurent pas, leur sont parfois retirés...

**Elle relève un effet cocktail délétère** comme au village de Saint-Past-Aux-Ânes en Loire Atlantique, encerclé par des éoliennes à 6 km, village dans lequel 22 cas de cancers ont-été recensés sur la commune et dans l'école du village, avec 5 décès parmi les enfants.

**Des phénomènes électrostatiques** par frottement de l'air sur les pales, d'équilibrage de potentiels des éoliennes reliées entre elles par les câbles électriques, **associés à des terrains propices constitués de roches isolantes** (granite, schiste, gneiss, ...) comme c'est le cas chez nous., sont identifiés. Sur ces sols, une circulation d'électricité conduite par l'eau est concentrée dans les failles rocheuses pouvant engendrer des **champs électromagnétiques intenses**. Mme Sioux Berger a mesuré, sur les cheveux et les poils de vaches, des contaminations importantes aux terres rares dont l'évacuation est empêchée par l'exposition aux champs électromagnétiques intenses, contrairement à ce qui se produit dans le reste de la population. La contamination aux terres rares est à la fois un marqueur de l'exposition aux champs électromagnétiques et amplificateur d'électro sensibilité.

La rencontre s'est ensuite prolongée par un débat et des questions puis des conversations autour d'un buffet.

**Mme sioux Berger a dédié deux de ses ouvrages.** La BD « Le prix du vent » explique simplement tout en détaillant avec précisions le contenu de son exposé. Ce livre constitue un outil précieux de compréhension des effets néfastes des éoliennes et le saccage des campagnes pour les générations futures. Nous recommandons vivement sa lecture. Le roman « Les pentes » traite également du problème éolien dans le monde de demain.

